

COLLECTIVITEde Banteux



DEPARTEMENT du NORD
Canton du Cateau du Cambrésis

ARRETÉ 08_2024:

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de Banteux:

Le maire de Banteux,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-2 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de Benoit BORE, de la société EIFFAGE route Nord Est pour les travaux RD96,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 15 avril 2024 au 22 avril 2024, pour une durée de 7 jours, date prévisionnelle de fin des travaux, sur le territoire de la commune de Banteux,

- Circulation alternée par feux tricolores dans les deux sens,
- Limitation de vitesse à 30 km/h,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et poids lourds entre les N° 847 et N°1051 de chaque côté.
- Interdiction de dépasser pour les véhicules légers et poids lourds.

Article 2 : La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Eiffage.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de BANTEUX et pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire_59000 LILLE, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 4 : Madame le maire de la commune de BANTEUX, la Gendarmerie de MARCOING et la société EIFFAGE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M Benoit BORE, Eiffage , 2 Rue Louise Michel 59161 ESCAUDOEUVRES
- Gendarmerie de Marcoing 17 avenue de la Fraternité 59159 MARCOING

Fait à BANTEUX, le 05 avril 2024

Le maire, B. GODET MENTION

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Godet', is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'COMMUNE DE BANTEUX' at the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem.

Le 05/04/2024

Pour extrait certifié conforme

A second handwritten signature in black ink, identical to the one above, is written over another circular official stamp. This stamp is also blue and contains the text 'COMMUNE DE BANTEUX' at the top and 'NORD' at the bottom, with a central emblem.